

<p>Commission Pédagogique Nationale</p> <p><b>INFO- STID</b></p> <p>Informatique - Statistique et Informatique Décisionnelle</p>	<p><b>Motion sur le projet d'arrêté Licence Professionnelle</b></p>	<p>Lundi 2 décembre 2019</p>
--	---	------------------------------

La Commission Pédagogique Nationale INFO-STID, réunie le 2 décembre 2019, a pris connaissance du projet d'arrêté (daté du 3 octobre 2019 modifié le 28 novembre 2019) portant réforme de la Licence Professionnelle dans lequel est décrite la proposition de « Bachelor Universitaire de Technologie », formation en trois ans portée par les IUT.

La CPN INFO-STID s'inquiète de certaines dispositions, qui viennent en rupture avec ce qui a fait la réussite des DUT, et notamment les points suivants :

- « *Le Bachelor Universitaire de Technologie s'appuie sur des programmes nationaux à hauteur de 2/3 du volume horaire global.* » (art. 17)

Les diplômés de DUT étaient jusqu'alors cadrés pour 100% de leur programme, tout en permettant une adaptation locale jusqu'à hauteur de 20%. C'était une des garanties de l'équivalence des diplômes au plan national. Une formulation plus appropriée à cet esprit consisterait à statuer que le Bachelor Universitaire de Technologie s'appuie sur des programmes nationaux en permettant une adaptation locale pour un tiers du volume horaire global.

- « *Les mises en situation professionnelle notamment projets tutorés et stages représentent au minimum 1/3 des ECTS* » (art. 10).

Le DUT dispose actuellement de 20 ECTS sur 120 pour le stage et les projets. Le poids proposé ici paraît trop important alors qu'aucun volume horaire d'encadrement n'est proposé.

Les deux dispositions visées ci-dessus conduisent à reconnaître que le cadrage national du nouveau diplôme ne représenterait que l'équivalent de 80 ECTS soit moins de 45% du diplôme.

- « *Les enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs, des enseignants et, pour au moins 25 % de leur volume, par des enseignants associés ou des chargés d'enseignements exerçant leur activité professionnelle principale dans un secteur correspondant à la licence professionnelle.* » (art. 10).

Le volume accordé aux professionnels apparaît trop important pour les premiers semestres pour lesquels les apports méthodologiques sont essentiels. De plus la rémunération des heures d'enseignement reste peu attractive pour les professionnels dans nos secteurs d'activité.

- « *Ces programmes permettent : - l'accueil d'au moins 50% de bacheliers technologiques appréciés sur l'ensemble des spécialités portées par l'IUT ; - la réussite de tous les étudiants.* » (art. 17).

La CPN INFO-STID constate déjà des difficultés à recruter des bacheliers technologiques pour ses spécialités. Il est nécessaire de tenir compte du vivier de recrutement et ce taux ne devrait être qu'un objectif, en particulier vu l'évolution des effectifs de bacheliers technologiques STI2D, qui semblent baisser fortement suite à la réforme du lycée.

La CPN INFO-STID alerte sur le fait que l'augmentation mécanique du nombre global d'étudiants et le passage aux blocs de connaissances et de compétences nécessiteront des moyens humains, immobiliers et financiers supplémentaires. Même si ces éléments ne doivent pas apparaître dans un arrêté, la CPN se demande dans quelle mesure leur impact a été évalué.

La CPN INFO-STID estime que, du fait de l'augmentation d'effectif en troisième année, les passerelles d'entrée, qui existent actuellement pour les BTS en LP, ne pourront plus être conservées.

De plus la qualité de la formation dans les IUT repose en priorité sur le nombre d'heures équivalent TD dépensées par étudiant (quelles que soient les innovations pédagogiques mises en œuvre, in fine la réussite des étudiants et la qualité de l'enseignement repose avant tout sur le temps enseignant mis à disposition d'un étudiant).

La CPN INFO-STID s'inquiète d'une possible baisse de l'encadrement des activités pédagogiques. La voie technologique nécessite des travaux pratiques encadrés en petits groupes (actuellement un enseignant pour 13/14 étudiants). Le cadrage national doit préciser la taille maximale des groupes, ou à défaut un volume minimal d'heures équivalent TD par étudiant globalement sur le diplôme.

La CPN INFO-STID s'interroge sur l'avenir des CPN qui ont trois missions (définies dans le code de l'éducation article D643 62.2 et suivants) :

- 1) la mise en cohérence des programmes avec les évolutions des publics à former et leur adaptation aux réalités des champs professionnels ;
- 2) l'évaluation de leur mise en œuvre ;
- 3) et la formulation d'un avis sur l'évolution de l'offre de formation au niveau national.

Ces trois missions reposent sur l'implication de personnes qualifiées, dont certaines issues des champs professionnels concernés par les spécialités. Les CPN permettent cet adossement au monde socio-économique du DUT, qui doit être conservé pour le BUT.

Enfin, en ce qui concerne le calendrier des changements prévus, la CPN INFO-STID rappelle que l'établissement d'un programme national cohérent est un processus qui demande du temps. Les réformes antérieures des Programmes Pédagogiques Nationaux, rédigés de manière collaborative et consensuelle, entraînaient des travaux durant un an et demi au minimum, alors même que les cadres étaient connus et la durée maintenue. Le passage à trois ans pose des enjeux forts en termes de réflexion sur les progressions, surtout dans un contexte où l'approche par compétences est privilégiée et alors même qu'une grande part des personnels permanents des IUT n'y sont pas formés. Envisager une entrée en vigueur des nouveaux programmes à la rentrée universitaire 2021, alors que l'arrêté n'est pas encore définitif ni publié et que le cadrage des nouveaux programmes n'est pas défini, ne semble ni réaliste, ni souhaitable.